

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

SUBVENTIONS

DEMANDES À L'ÉTAT, À LA RÉGION ET AU DÉPARTEMENT

Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires au dépôt des dossiers des demandes de subventions suivants :



RAPPORTEUR : SÉBASTIEN DHOM

➔ «Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics» et «Soutien à l'équipement en vidéoprotection» (Région), et «Aide à l'équipement des polices municipales» et «Aide à l'achat de véhicules» (Département)

Le Conseil Municipal a voté ces demandes de subventions afin de permettre aux agents de la Police Municipale d'exercer leurs missions dans des conditions optimales en bénéficiant notamment de caméras supplémentaires de vidéoprotection, d'un nouveau véhicule et de matériels supplémentaires.



RAPPORTEUR : ALEX OUBLIÉ

➔ **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2025**

Cette dotation permettrait de moderniser les installations d'éclairage public le long de la RD13 et de la RD26 à hauteur de 80% du montant des travaux. Coût : 446 535,62€. Subvention demandée au titre de la DETR 2025 : 90 000€. La Ville va également solliciter l'agglomération à hauteur de 141 056, 51 €.



RAPPORTEUR : JEAN-LUC POLI

➔ **Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2025**

Cette dotation permettrait de financer les travaux de réhabilitation de la salle Léo Lagrange qui accueillera les nouveaux locaux de l'Entraide Othissoise. Montant des travaux : 308 400€ ttc. Subvention demandée au titre de la DSIL 2025 : 90 000€. La Ville va également solliciter l'agglomération à hauteur de 83 500 €.

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de plusieurs subventions exceptionnelles :



RAPPORTEUR : CHRISTIAN DOMENC

➔ **À l'association LES2ROSESCOCO**

De 500€ à l'association LES2ROSESCOCO pour leur participation au prochain rallye Paris-Dakar.

➔ **À l'association LES SUNLIGHTS DU RAID**

De 500 € à l'association LES SUNLIGHT DU RAID pour leur participation au prochain rallye 4L Trophy.



RAPPORTEUR : SYLVIE AUGERAUD

➔ **À l'association FAUNE ALFORT**

De 335 € à l'association FAUNE ALFORT qui a pour mission de recueillir et de soigner les animaux blessés, malades ou orphelins appartenant à la faune sauvage européenne.



RAPPORTEUR : ISABELLE MONNERIE-GLON

➔ **Aux pompiers humanitaires du G.S.C.F.**

De 300 € aux pompiers humanitaires du G.S.C.F suite aux inondations en Espagne.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT



RAPPORTEUR : CHRISTIAN DOMENC

➔ **Subvention de fonctionnement au Club Omnisports**

Le Conseil Municipal a approuvé le vote de la subvention de fonctionnement au club Omnisports d'un montant de 90 980 € .

➔ **Subvention de fonctionnement au Centre d'Animation Socio Culturelle**

Le Conseil Municipal a approuvé le vote de la subvention de fonctionnement au Centre d'Animation Socio Culturelle d'un montant de 20 000 €.

ENFANCE-JEUNESSE

RESTAURATION SCOLAIRE



RAPPORTEUR : CÉLINE GELÉ

➔Renouvellement de la tarification sociale « dispositif de la cantine à un euro »

Par délibération du 6 décembre 2021, le conseil municipal avait décidé d'instaurer la tarification sociale pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2022. Durant ces trois années, la ville a permis au plus grand nombre de bénéficier de ce dispositif. Le Conseil Municipal a voté le renouvellement de ce dispositif en prenant en compte les nouveaux critères imposés par l'État et a autorisé Madame le Maire à signer la nouvelle convention triennale de « tarification sociale des cantines scolaires » pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2025. L'État ayant durci les conditions de ce dispositif, moins de familles pourront bénéficier du tarif à 1€ (contre 3,20€ hors dispositif).

➔Modification des tarifs de la restauration scolaire pour une durée limitée

Le Conseil Municipal a voté la modification des tarifs de la restauration scolaire pour la durée de l'exécution de la nouvelle convention triennale de « tarification sociale des cantines scolaires » en prenant en compte les nouvelles conditions de plafond d'imposition imposées par l'État.

REVENU NET IMPOSABLE PAR FOYER*	TARIF MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE
0€ À 2000€	0.80€
2001€ À 2500€	1.00€
2501€ ET PLUS	3.20€

* EXEMPLE POUR UN ENFANT - POUR LES TARIFS POUR 2, ET 3 ENFANTS ET PLUS VOIR DÉTAILS DES PLAFONDS D'IMPOSITION DE LA DÉLIBÉRATION 2024/11/19 SUR WWW.OTHIS.FR

La Ville regrette qu'en raison du durcissement des conditions de ce dispositif par l'État, le nombre de familles concernées sera en diminution. Néanmoins, les familles qui sortiront du dispositif paieront un tarif unique de 3,20€, qui est moins cher que les tarifs qui s'appliquaient avant 2022 et la mise en place du dispositif.

INTERCOMMUNALITÉ

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS



RAPPORTEUR : VIVIANE DIDIER

Le Conseil Municipal a voté une demande d'attribution de fonds de concours auprès de l'intercommunalité au titre de la hausse de la population pour l'année 2025 pour un montant de 500 000€.

RÉGION

PLAN DES MOBILITÉS EN ILE-DE-FRANCE



RAPPORTEUR : ALEX OUBLIÉ

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable avec réserves sur le projet de plan des mobilités en Île-de-France qui comprend notamment les travaux d'aménagement de la sortie de la Nationale 2. Les études techniques et les procédures administratives, obligatoires, se poursuivent jusqu'à la fin de l'année. Les travaux devraient débuter courant 2025 pour une mise en service fin 2025.

INFORMATIONS



VIVIANE DIDIER

•COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU :

Le 27 novembre, Céline Gelé et Vanessa Nysten, se sont jointes à la manifestation organisée par les représentants des parents d'élèves FCPE du collège Jean-Jacques Rousseau d'Othis, afin de réclamer le remplacement d'un professeur de Français, absent depuis la rentrée. Une situation qui impacte gravement les élèves de 6^e, 5^e et partiellement de 4^e dans leurs apprentissages d'une matière essentielle, et que déplore la Ville.

•RÉUNIONS DE QUARTIER:

De très bons échanges avec les Othissois ont permis de mieux appréhender leurs difficultés au quotidien et de tenter de trouver des réponses adaptées. Ces six réunions de quartiers qui s'inscrivent dans une démarche de démocratie participative initiée par la Ville sont un lieu d'échange et de partage.